

2023-012

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE

SOUS-DOMAINE

FONCTIONNEMENT
DES ASSEMBLÉES

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

OBJET :

Décision prise par le
Maire dans le cadre de
ses délégations

CONVOCACTION C.M. :
21/02/2023

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION C.M. :**
21/02/2023

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION EN

S/PREFECTURE LE :

01/03/2023

PAR PUBLICATION

LE : 01/03/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES

Délibération n° 06

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Stefan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Claude BUSTO, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET.

PROCURATIONS : Sandrine SERRE à Marie-Claude BUSTO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philippe CARRERA.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-020 en date du 10 juin 2020 par laquelle il a donné au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Prend acte de la décision N° 2023-001 du 14 février 2023 prise en vertu de la délibération précitée portant sur :

La désignation du groupe A.D.U. dans le cadre de l'attribution du marché relatif à l'étude, élaboration et assistance d'ouvrage pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, d'un montant de 57 775 € HT soit 69 330 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

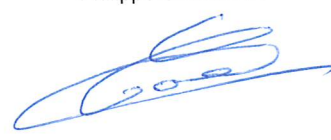
Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Philippe CARRERA



Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 01/03/2023



ID : 011-211100243-20230228-DELIB2023012-DE